

Journée d'action du 5 novembre 2009

Le Syndicat des Jardins, Voirie et Egouts s'est associé à notre Syndicat dans un courrier adressé au Directeur de la Fonction Publique pour exprimer leur commun refus :

- du projet de réforme des retraites de la Caisse Autonome des Retraites
- de la précarité d'emploi (suppléants, contrats à durée déterminée)

et revendiquer toujours en commun :

- la revalorisation du point indiciaire et des grilles indiciaires
- la préservation des spécificités de notre système de couverture sociale (Prestations Médicales de l'Etat)
- un texte officiel pour l'exercice du droit syndical

Projet de réforme des retraites de la Caisse Autonome des Retraites

Le Gouvernement prévoit une réforme des retraites CAR basée sur 3 axes :

Concernant les salariés :

- Augmentation des cotisations salariales de 1%
- Revalorisation annuelle du salaire mensuel de base pour les calculs des pensions de retraite de 1,1% de plus que l'indice INSEE (actuellement revalorisation égale à l'indice INSEE)

Rappel : le salaire de base permet de calculer les points retraite (Salaire/salaire de base = nombre de points mensuel), donc si le

salaire de base augmente plus que le salaire, le nombre de points acquis est moindre.

Concernant les retraités :

- La revalorisation annuelle du point retraite C.A.R. ne sera plus à parité avec l'évolution de l'indice INSEE (inflation) mais sera égal à 0,85% de l'indice INSEE. C'est à dire que si l'indice INSEE augmente de 2%, le point retraite n'augmentera que de 1,7% soit une perte du pouvoir d'achat.

Il est à noter que le point retraite CAR n'a pas été revalorisé en octobre 2009.

Titres Restaurant

Le Syndicat des Agents de l'Etat et de la Commune ne peut qu'approuver la mise en place d'un système de « titres restaurant » à partir de janvier 2010 et ce d'autant plus que de nombreux salariés de la Fonction Publique d'Etat habitent hors de la Principauté.

Dans l'immédiat, le personnel communal ne pourra pas bénéficier de cette mesure sociale car l'intégration des agents communaux dans ce dispositif relève d'une décision du Conseil Communal. Or à ce jour, la Mairie n'a toujours pas pris de décision. Affaire à suivre.....

Nous regrettons néanmoins que les suppléants de moins de 2 ans et les saisonniers ne puissent bénéficier de cet avantage car ces personnels ont généralement des bas salaires. Nous allons demander que cette mesure soit étendue à ces catégories de personnel.

Nous espérons que cette mesure à caractère social sera une première étape dans un processus de « fonds social » ardemment souhaité par l'ensemble des personnels de la Fonction Publique.

Permanences

Les prochaines permanences syndicales auront lieu

- **lundi 14 décembre** de 12h à 17h

- **lundi 25 janvier** de 12h à 17h

dans un local (salle de réunion) mis à notre disposition par le Gouvernement et situé au 3^{ème} étage des Terrasses de Fontvieille, 23 avenue Prince Albert II, partie Bureaux Administratifs. (Accès par l'ascenseur à côté de la pharmacie).

Contacts

Un membre du Conseil syndical se tiendra à votre disposition pour tout renseignement ou demande de rendez-vous au **06 03 94 65 81**.

Assemblée générale

Elle aura lieu en janvier 2010, avec l'élection du nouveau Conseil Syndical. Si vous voulez nous rejoindre pour participer à la vie sociale de la Fonction Publique, n'hésitez pas à contacter les actuels conseillers syndicaux :

Noureddine ABOUSSABR (Service Informatique), Claude BERNI (SDAU), Liliane BORDIN (Foyer Sainte-Dévote), Antoine DUMANS (Académie de Musique), Stéphanie GIANNINI (T.G.F.), Georges GIANANTI (Parkings Publics), Christine GIOLITTI (Secrétariat Général Mairie), Maximilien MACCIO (O.E.T.P), Michael MARTIN, (P.M.E.), Marie PALMERO (Service d’Affichage Mairie), Henri PIZIO (Sûreté Publique) Ludovic STEFANO (Centre de Congrès Auditorium), Henri TADDONE, (Retraité SDAU), Christian TOLOMEI (Parkings Publics), Evelyne TREFOLONI (Service Informatique)



SYNDICAT DES AGENTS DE L'ETAT ET DE LA COMMUNE

**Bulletin d'information n° 12
Novembre - Décembre 2009**



Le Syndicat des Agents de l'Etat et de la Commune avec le Syndicat des Jardins Voirie et Egouts lors de la journée d'action interprofessionnelle du 5 novembre 2009.